

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources applicables en 2011*		
	Ménages à ressources « très modestes »	Ménages à ressources « modestes »	Ménages à ressources « modestes / plafond majoré » **
1	8 737 €	11 358 €	17 473 €
2	12 778 €	16 611 €	25 555 €
3	15 366 €	19 978 €	30 732 €
4	17 953 €	23 339 €	35 905 €
5	20 550 €	26 715 €	41 098 €
Par personne supplémentaire	2 587 €	3 365 €	5 175 €

La distinction de ces 3 plafonds permet de déterminer le taux maximal de subvention dont les ménages pourront bénéficier pour leur projet de travaux si leur dossier est agréé.

Il s'agit du revenu fiscal de référence de l'année n-2.

Pour les couples qui ne sont pas soumis à imposition commune, il convient d'additionner le revenu fiscal de référence de chacun et de le comparer avec le plafond applicable pour deux personnes (ou plus s'ils ont des enfants à charge).

* Ces plafonds sont révisés au 1^{er} janvier de chaque année.

** Les plafonds majorés s'appliquent en cas de travaux d'adaptation au handicap lorsque la perte d'autonomie est avérée ou en cas de travaux de sortie d'insalubrité.